RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU DIPLÔME D'ÉTAT DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT

Le ministre de l'Éducation nationale, la ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6 ;
Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1 ;
Vu le code du sport, notamment les articles D. 212-35 et suivants ;
Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre-mer, à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon ;
Vu le décret n° 2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat en Guyane ;
Vu le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;
Vu l'arrêté du 27 avril 2007 portant création de la mention Développement de projets, territoires et réseaux du DEJEPS, spécialité Animation socio-éducative ou culturelle ;
Vu le procès-verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 15 octobre 2026 ;

ARRÊTE

Article 1er. - Le Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport, spécialité Animation socio-éducative ou culturelle, mention Développement de projets, territoires et réseaux est attribué aux personnes dont les noms suivent :

N° du diplôme	Civilité	Nom	Prénom
DEARA260218	Monsieur	AKAKPO	Elikem
DEARA260219	Monsieur	BENAOUN	Noureddine
DEARA260220	Madame	BEVERLEY	Jennifer
DEARA260221	Monsieur	BOUZIDI	Slimane
DEARA260222	Madame	COSTA	Rachel
DEARA260223	Madame	DANIEL	Valérie
DEARA260224	Madame	DENUZIERE	Sandra
DEARA260225	Madame	DUMONT	Claire
DEARA260226	Monsieur	DUMONT	Florian
DEARA260227	Madame	DUPLAN	Floriane
DEARA260228	Monsieur	MARIN	Benjamin
DEARA260229	Madame	MEYER	Julie
DEARA260230	Monsieur	MOREL	Lenny
DEARA260231	Monsieur	NAIT-IDIR	Brahim
DEARA260232	Madame	TAFERE	Kenza

Article 2. - La rectrice de région académique Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LYON, le 16/10/2026
Pour la Rectrice de région académique, et par délégation,
Le délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

Signé
Bruno FEUTRIER